

# Session extraordinaire

## Du 14 octobre 1877.

Le

an mil huit cent soixante dix sept, le quatorze octobre, le Conseil municipal de la Commune de Coubeis Canton de Lavalette, Départ. de la Charente, Courroy, qui extraordinairement en vertu de l'autorisation de Monsieur le Préfet, en date du 20<sup>me</sup> 1877, a l'effet de délibérer sur le changement de l'heure du départ de Mareuil de la toiture qui fait le service des postes d'Angoulême à Mareuil, et réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents M. M. Bouyer, Reineix, Chassin et  
Briot - Thomas, David, Dereix, J. J. Forestas, Dalaud, Dereix  
martial, Deluchast, et Jaurat de Varsfonds, Maire.

absents - M. Naugey - François.



Monsieur le Président a ouvert la séance et a exposé que par lettre de Monsieur le Préfet en date du 20 7<sup>me</sup> 1877, l'Administration des postes avait l'intention de modifier comme il suit le service du Courrier de Marenne à Angoulême.

Retour de Marenne à 4<sup>h</sup> 45<sup>m</sup> du soir

Passage à Signal à 6<sup>h</sup> 15<sup>m</sup>.

Arrivée à Angoulême à huit heures 30<sup>m</sup>.

Monsieur le Maire a exposé que les modifications seraient avantageuses à nos localités, en donnant plus de facilités pour les correspondances, sans rien changer au service des bureaux d'Angoulême.

En conséquence il propos d'émettre un avis favorable et que le départ du Courrier de Marenne à Angoulême soit fixé à quatre heures quarant-cinq minutes du soir.

Lecture faite de l'exposé par lettre de Monsieur le Préfet, après avoir minutement délibéré sur l'exposé de M<sup>r</sup> le Maire, le Conseil émet un avis favorable.

Lecture faite du présent procès-verbal, les membres présents l'ont signé et M<sup>r</sup> le Président a fermé la séance.

Fait et délibéré à Combrès les jour, mois et an que dessus.

Derrière: Sr. Bourgeois Bourgeois

Président

Secrétaire

Secrétaire

J. D. Lafond  
Maire

Delmoult et Derrien ont adhéré et déclaré ne savoir signer.

Le Maire

A. D. Lafond